

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BNP PARIBAS EASY MARKIT IBOXX® € LIQUID SOVEREIGNS UCITS ETF compartiment du FCP - IBOXX® LIQUID THEAM EASY UCITS ETF (FR0010276949)

THEAM, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est d'offrir essentiellement une exposition au marché des obligations d'Etat de la zone euro en investissant dans les valeurs composant l'indice Markit iBoxx® € Liquid Sovereigns - code Bloomberg : QX62 (l'« Indice »), ou si la composition de l'Indice venait à changer en répliquant à la hausse comme à la baisse la performance de l'Indice, déduction faite des frais de gestion, de fonctionnement et des coûts de structuration.

Caractéristiques essentielles du Compartiment :

- Le Compartiment est dit « à gestion indicielle » et a pour objectif de respecter un écart de suivi maximum de 1%. Si l'écart de suivi devenait cependant supérieur à 1%, il ne devra pas dépasser 5% de la volatilité de l'Indice. L'écart de suivi est calculé à partir des performances hebdomadaires observées sur les 52 dernières semaines.

- L'actif du Compartiment sera composé d'instruments financiers (essentiellement obligations d'Etat de la zone euro composant l'indice de référence). Le Compartiment s'expose à la performance de l'Indice en investissant directement dans les éléments composant l'Indice.

Autres informations :

- Détail des actifs traités : instruments financiers composant l'Indice (obligations et titres de créances d'Etats de la zone euro respectant les critères de l'Indice).
- Durée d'investissement recommandée de 3 ans (toutefois, la durée minimale d'investissement doit tenir compte, d'une part, de la fourchette de cotation entre le prix d'achat et le prix de vente, et d'autre part, du taux de rendement de l'Indice).
- Classification : OPCVM « obligations et autres titres de créance libellés en euro »
- Affectation des sommes distribuables : capitalisation.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : calculée quotidiennement, à la condition que l'Indice soit publié ou que les marchés sous-jacents de l'Indice, et le marché de cotation du Compartiment, soient ouverts. Une valeur liquidative indicative est calculée pendant les heures d'ouverture de la bourse.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

• La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'investissement dans des instruments de taux justifie la catégorie de risque. Il est demandé à l'investisseur une attention particulière sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt signifie une baisse de valeur des investissements en obligations et autres titres de créance.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie**: lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- **Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque de liquidité**: Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



THEAM
GROUPE BNP PARIBAS

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Marché Primaire (participants autorisés)	
Frais d'entrée maximum (Non acquis à l'OPCVM)	7,00%
Frais de sortie maximum (Non acquis à l'OPCVM)	7,00%
Marché Secondaire (tous investisseurs)	
Frais d'entrée maximum (Non acquis à l'OPCVM)	0.00%
Frais de sortie maximum (Non acquis à l'OPCVM)	0.00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,15%(*)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie indiquent un maximum pour les souscriptions/rachats en numéraire sur le marché primaire pour les participants autorisés. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son intermédiaire financier le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

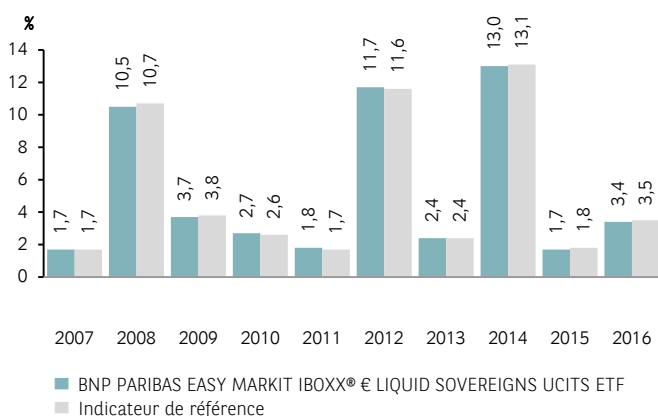
Les conditions applicables aux achats et aux ventes sur le marché secondaire sont celles applicables sur ce marché et de votre intermédiaire. Il ne vous est pas appliqué de commissions de rachat, ni de souscription. Les frais d'intermédiation que vous pourriez payer dépendent de l'intermédiaire utilisé (exécution, conservation...).

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en juin 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du compartiment, consultable via le site Internet www.bnpparibas-ip.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 6 mars 2006 ;
- Les performances passées ont été évaluées en EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Place de cotation : NYSE Euronext Paris
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DIC) décrit un compartiment du FCP IBOX® LIQUID THEAM EASY UCITS ETF, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP identifié en tête du document.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-ip.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de THEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DIC, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du compartiment sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: THEAM TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09. E-mail : THEAM.sales.support@bnpparibas.com.
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-ip.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce compartiment peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le compartiment a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

THEAM une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en France (numéro d'enregistrement 04000048).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 février 2017.

